

ACTES DU CD des 4 et 5 mars 2020

Le Comité Directeur s'est réuni les 4-5 mars 2020 au siège des EEDF.

Il a décidé de mettre sur le « compte séjours » de l'AAEE un fonds de roulement de 5000 euros

Il a adopté son rapport moral en vue de l'Assemblée générale : le rapport sera publié dans le TU

Il a adopté son rapport financier qui sera envoyé à tous les cotisants avec la convocation à l'AG, ainsi que le texte sur les procurations.

Il a adopté l'ordre du jour de l'Assemblée générale et en particulier le thème de réflexion de l'après-midi. « Pour la pérennité de l'association, qui et comment recruter »

Il a mis au point un texte « identité de l'Association des Anciens Éclaireuses et Éclaireurs » qui sera publié dans le TU et sur le site. Il sera discuté à l'Assemblée générale.

Il décide que la composition des sites régionaux soit précisée par le SADA informatique qui fera des propositions au Comité Directeur qui a la responsabilité du contenu de ces sites.

Mission est donnée à Andrée Trémoulet de proposer le lieu de l'AG-SADA 2021 à la réunion du CD qui se tient immédiatement après l'AG.

La présidence de la FAAS revient à l'AAEE pour 3 ans à partir de la prochaine AG le 19 mars. Le CD désigne comme représentants Françoise Blum, Jean-François Lévy et Willy Longueville